

ECONOMIE

Avec Sydonia, la douane réussit le pari de l'automatisation

Destiné à fluidifier le trafic de marchandises et à améliorer les contrôles, le logiciel vient d'achever avec succès sa troisième phase de validation.

En décidant de mettre en place un système automatisé de gestion du trafic des marchandises, la Nouvelle-Calédonie n'a pas seulement fait le choix de la modernité. Elle a surtout fait en sorte de consolider un outil vital pour l'économie du pays. La preuve ? En 2004, le produit des taxes à l'importation, perçues par l'intermédiaire du service des douanes, a représenté plus de 32 milliards de francs, dont 29,9 sont venus abonder au budget du territoire.

Déjà dans 80 pays

Développé par les Nations unies via la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), le système Sydonia est aujourd'hui en service dans près de 80 pays. Le principe est assez simple : il permet au déclarant de déterminer le montant des droits et taxes en entrant dans le système informatique les données correspondant à sa marchandise.



Sydonia facilite la déclaration des marchandises importées en Calédonie, que ce soit par air ou par mer, et le calcul des droits et taxes à payer.

Sydonia les communique alors à la trésorerie générale, imprime la déclaration et délivre le « bon à enlever » permettant de retirer les marchandises.

Testé en conditions réelles depuis le 3 janvier 2005, le système a globalement bien fonctionné. Retouché par les opérateurs de la Cnuced en avril 2005 afin de répondre aux besoins spécifiques de la Calédonie, c'est

à-dire une fluidification de la gestion, Sydonia fonctionne en version définitive depuis le 6 octobre dernier.

Encourageant

Les premiers résultats obtenus sont plutôt encourageants : sur 109 468 déclarations enregistrées depuis le mois de janvier, 72,18 % ont obtenu immédiatement leur bon à enlever, 8 % l'ont

obtenu dans un délai compris entre une et six heures et 9,88 % entre un et sept jours.

Enfin, et c'était là l'un des objectifs initiaux de la mise en place du système, les agents des douanes ont désormais plus de temps pour procéder aux contrôles physiques et documentaires des marchandises.

S.R.